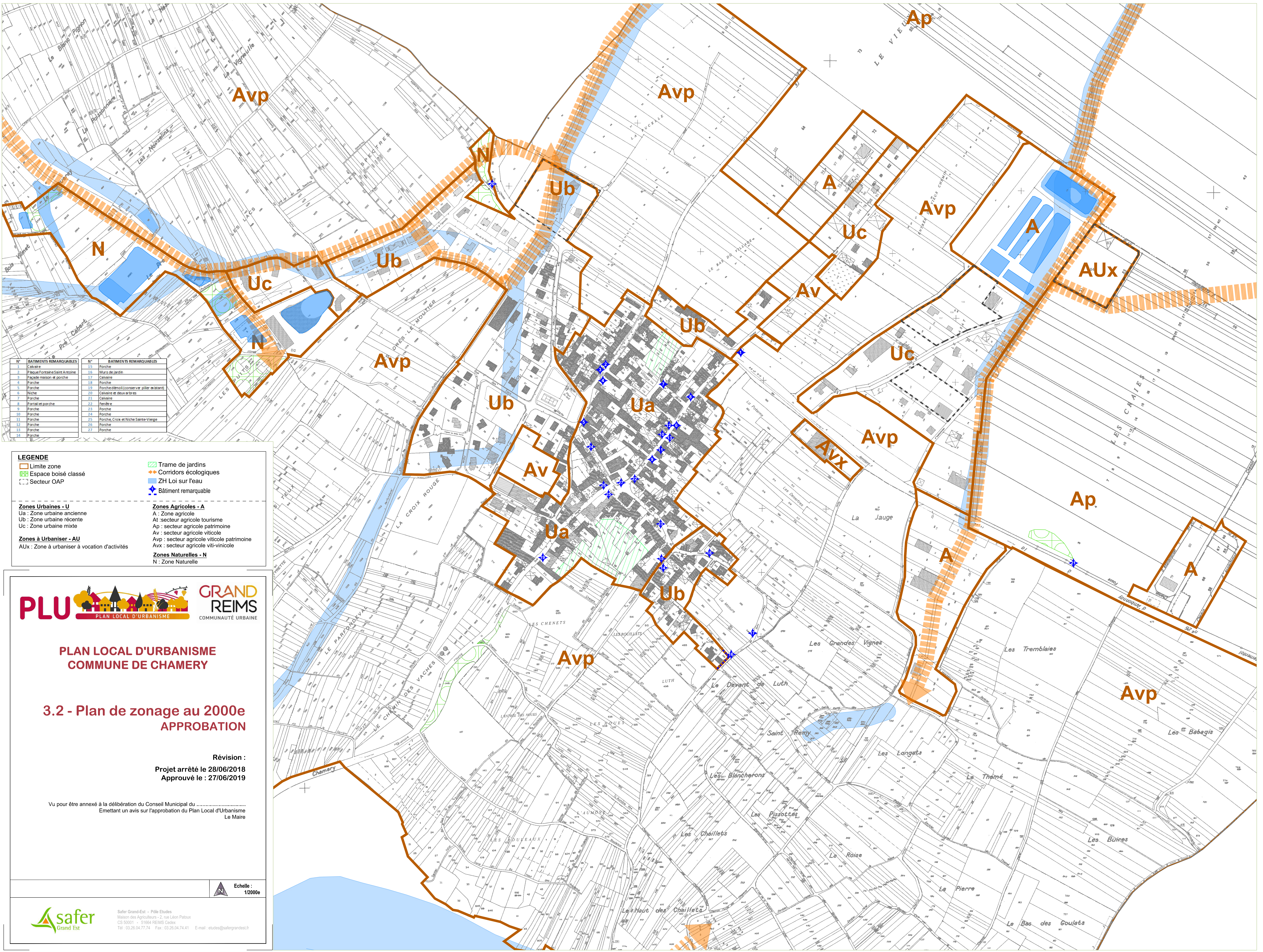




N°	BÂTIMENTS REMARQUABLES	N°	BÂTIMENTS REMARQUABLES
1	Calvaire	15	Porche
2	Palais Fontaine Saint Antoine	16	Murs de jardin
3	Pavillon maison et porche	17	Calvaire
4	Porche	18	Porche
5	Porche	19	Porche (démoli) (conservé pilier de stant)
6	Niche	20	Calvaire et deux arbres
7	Porche	21	Calvaire
8	Porche et porche	22	Fenêtre
9	Porche	23	Porche
10	Porche	24	Porche
11	Porche	25	Porche Croix et Niche Sainte-Vierge
12	Porche	26	Porche
13	Porche	27	Porche
14	Porche		

- LEGENDE**
 - Limite zone
 - Espace boisé classé
 - Secteur OAP
 - Trame de jardins
 - Corridors écologiques
 - ZH Loi sur l'eau
 - Bâtiment remarquable

- Zones Urbaines - U**
 - Ua : Zone urbaine ancienne
 - Ub : Zone urbaine récente
 - Uc : Zone urbaine mixte
- Zones à Urbaniser - AU**
 - AUx : Zone à urbaniser à vocation d'activités
- Zones Agricoles - A**
 - A : Zone agricole
 - At : secteur agricole tourisme
 - Ap : secteur agricole patrimoine
 - Av : secteur agricole viticole
 - Avp : secteur agricole viticole patrimoine
 - Avx : secteur agricole viti-vinicole
- Zones Naturelles - N**
 - N : Zone Naturelle



PLAN LOCAL D'URBANISME
COMMUNE DE CHAMERY

3.2 - Plan de zonage au 2000e
APPROBATION

Révision :
Projet arrêté le 28/06/2018
Approuvé le : 27/06/2019

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du
Emettant un avis sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme
Le Maire

Echelle :
1/2000e